

## COMMUNE DE LA BASTIDE PRADINES

Séance du 14 avril 2023

Membres en exercice :

11

Présents : 8

Votants : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de la convocation: 06/04/2023

L'an deux mille vingt-trois et le quatorze avril 20 h 30 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Yves MALRIC

**Présents :** Yves MALRIC, Philippe VALDEYRON, Beatrice VIALA, Anne Marie MAILHE, Bastien GIACOBBI, Jean Pierre ROMIER, Angele BOUSQUET, Julie CRISTOL ÉPOUSE FRAISSE

**Représenté (e)(s):**

**Excusé (e)(s):**

**Absent (e)(s):** Serge ARNAL, Francois COMBY, Magali COMBY

**Secrétaire de séance:** Beatrice VIALA

### Objet: APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023 - COMMUNE - 2023\_DE\_18

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2023 présenté comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 332 276.67 €

Dépenses et recettes d'investissement : 390 545.85 €

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	332 276.67 €	332 276.67 €
Section d'investissement	390 545.85 €	390 545.85 €
TOTAL	722 822.52 €	722 822.52 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le budget primitif 2022 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;

- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	332 276.67€	332 276.67 €
Section d'investissement	390 545.85 €	390 545.85 €
TOTAL	722 822.52 €	722 822.52 €

Pour extrait conforme.

Délibération exécutoire conformément à la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Fait et délibéré à LA BASTIDE PRADINES, le 14 Avril 2023.

Le Maire, Yves MALRIC



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous Préfecture le : 26 avril 2023  
et publié ou notifié le 26 avril 2023

